

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2025

Nombre de conseillers : 8

Présents : 5

Votants : 5

Présent(e)s : Christian Cassulo, Pierre-François Chaut, Michèle Harang, Joël Mars, Nicolas Delomier

Absent(e)s excusé(e)s : Gilles Soleillant, Philippe Roche, Carine Carton.

Secrétaire(s) de séance : Pierre-François Chaut et Joël Mars

Ouverture de la séance : 19h29

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.

Le procès-verbal de la séance du 10/04/25 sera arrêté en date du 24/07/2025.

A – Délibérations à l'ordre du jour :

1 – Délibération pour approbation de l'avenant à la convention de partenariat pour l'année 2025 ADMR

Depuis 2018, la commune de Gumières et l'association ADMR ont signé une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un service de portage de repas à domicile destiné aux personnes âgées et dépendantes. Le montant de la subvention est modifié : il passe de 1,40€/hab à 1,50 €/habitant de la commune soit 494 € pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un service de portage de repas à domicile destiné aux personnes âgées et dépendantes.

Votes : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

2 – Délibération pour l'approbation d'une convention tripartite de partenariat et d'objectifs lecture publique

Une nouvelle convention destinée à remplacer les deux conventions avec le département et Loire Forez. Cette convention pose les bases d'une collaboration pleine et entière pour le développement des services de lecture. Chaque partie apporte à la convention, dans les compétences qui sont les siennes, les moyens dont elles disposent pour la gestion et le fonctionnement du réseau de bibliothèques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention tripartite de partenariat et d'objectifs lecture publique entre la commune de Gumières, le département de la Loire et Loire Forez Agglomération.

Votes : 5

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 4

3 – Décision modificative pour le dégrèvement THLV

La présente décision modificative a pour objet de créditer le compte 014 afin de pouvoir mandater le dégrèvement relatif à la Taxe d'Habitation Logement Vacant (THLV) d'un montant de 495€, selon les modalités suivantes :

- Compte 60632 /011 fournitures de petits équipements : -495€
- Compte 7391112 / 014 Dégrèvement de taxe d'habitation : +495€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la présente décision modificative.

Votes : 5 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

4 – Acquisition de la parcelle ZE 387

La commune a la possibilité d'acquérir la parcelle n°ZE 387 au lieu-dit le Besset pour un euro symbolique. Cette parcelle d'une surface de 413 m² permettrait d'améliorer la circulation autour du hameau du Besset.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle ZE 387 et autorise M. Maire à signer l'acte notarié et toute démarche afférente à la présente vente.

Votes : 5 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

B- Informations diverses :

1. Compte rendu de l'école : Une demande des élèves a été reçue avec une liste de matériel souhaité. Le conseil municipal est favorable à certaines demandes notamment le marquage au sol, la fourniture de cages de foot et d'une table. Une réflexion a été également engagée pour créer une zone ombragée sous la forme d'un préau. La mise en place d'un grillage au-dessus du mur est également évoquée.
2. Ordures ménagères : La distribution des bacs est en cours par Loire Forez. La finalisation est toujours compliquée (problème d'adressage, bacs adressés à des habitants non desservis, point de collectes à finaliser...).
3. Subvention auberge partie ouvrants/rénovation énergétique : la demande de subvention a été déposée en octobre auprès du département. Les devis ont été actualisés en avril 2025 (aucune aide apportée par la région et le département n'aide que la partie rez-de-chaussée). Le dossier est complet et est en cours d'instruction par le département. Pour mémoire le montant total de cette opération est de 51 200 € HT avec une demande d'aide de 20 480 € HT auprès du département.
4. Subvention auberge partie matériels : la demande de subvention a été déposée en avril 2025 auprès du département. Le dossier est en cours d'analyse par le département. Pour mémoire le montant total de cette opération est de 77 000 € HT avec une demande d'aide de 30 800 € HT auprès du département.
5. Pour les 2 opérations (ouvrants + matériel), une demande de subvention globale a été demandée auprès de Loire Forez Agglomération dans le cadre de l'enveloppe n°3 du fonds de soutien aux communes pour un montant de 9 300 €.
6. La mairie sera fermée du 1^{er} au 31 août avec 3 permanences assurées les 7, 21 et 29 août.
7. La commémoration Ange Buckmaster a eu lieu le dimanche 20 juillet à 11h.
8. Un point est à faire au sujet des conditions d'accès entre la bibliothèque et l'école.
9. Mur du cimetière : rénovation de la casquette pour finaliser les travaux.
10. Le bulletin municipal à 6 mois a été distribué.
11. Plan de sauvegarde : les communes de LFA doivent mettre en place un plan de sauvegarde avant 2026.
12. Un concert aura lieu le 30/08/25 dans l'église de Gumières

Gumières, le 24 juillet 2025

Clôture du conseil : 22h55

Le Maire

Christian Cassulo

Pierre-François Chaut

Michèle Harang

Joël Mars

Gilles Soleillant

Philippe Roche

Carine Carton

Nicolas Delomier